

LA SOCIÉTÉ DURALEX SAUVÉE

Réaction de Serge GROUARD, président d'Orléans Métropole et maire d'Orléans

Ce vendredi 26 juillet 2024, le tribunal de commerce d'Orléans a rendu son délibéré concernant la reprise de DURALEX, célèbre entreprise de verrerie basée sur le territoire d'Orléans Métropole, à La Chapelle-Saint-Mesmin. Trois offres étaient sur la table du tribunal, et c'est le projet de SCOP (Société Coopérative et Participative), soutenu par les collectivités locales (Orléans Métropole et la Région Centre-Val de Loire) qui a été choisi, permettant à l'entreprise française connue dans le monde entier pour sa vaisselle réputée incassable, de perdurer. Retrouvez ci-dessous, la réaction de Serge GROUARD, président d'Orléans Métropole.

“La société DURALEX est sauvée ! C'est avec une grande fierté et un grand soulagement que nous venons d'apprendre le délibéré du tribunal de commerce d'Orléans, faisant le choix du projet de SCOP (Société Coopérative et Participative), soutenu très majoritairement par les collectivités locales. Un projet industriel que nous avons dès le début trouvé très robuste, et permettant notamment de maintenir la totalité des emplois actuels et de porter une dynamique de redéveloppement intéressante.

Ce travail que j'ai mené depuis l'origine s'est fait en étroite relation avec le président de la Région Centre-Val de Loire, François Bonneau. Il accompagnera au mieux les repreneurs dans ce projet d'intérêt économique majeur. Ce projet semblait pour nous, en effet, présenter les garanties de pérennité pour DURALEX, spécifiquement en termes de préservation de l'ensemble des emplois. L'engagement financier des salariés dans le projet de reprise est par ailleurs un marqueur fort.

Je veux remercier très sincèrement l'ensemble des partenaires qui ont permis la reprise par ce projet de SCOP : les banques (Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, Socoden), l'Etat, la BPI, et bien sûr la Région Centre-Val de Loire ainsi qu'Orléans Métropole.

Avec l'acquisition foncière du bâti du site industriel et l'appui au développement des énergies renouvelables au travers de notre SPL Orléans Énergies, le soutien d'Orléans Métropole est donc total et permet d'apporter les garanties financières nécessaires pour la sauvegarde et la pérennité de ce patrimoine industriel local et français. Par ce résultat, je tiens particulièrement à remercier les salariés mobilisés autour de ce projet depuis plusieurs mois, pour la sauvegarde de ce fleuron industriel. Nous continuerons d'être à leurs côtés pour la pérennisation de DURALEX”

